



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2022

**Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la
Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 556-2016
et ses amendements**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 600-2022, règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 556-2016 et ses amendements.

Ledit règlement 600-2022 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois
d'AVRIL deux mille vingt-deux.**

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP